

Mesure de soutien aux établissements contraints à la fermeture

08 décembre 2020

Le Canton de Vaud a récemment annoncé une nouvelle mesure de soutien à l'intention des établissements contraints à la fermeture au cours de la deuxième vague de coronavirus (COVID-19), soit entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2020.

Toutes les informations utiles (éligibilité, montant, procédure) sont disponibles dans [le document COVID-19 FAQ – Economie \(chapitre 3.3, page 48\)](#) mis à jour sur le site du canton.

[La plateforme informatique pour le dépôt de demandes](#) est également ouverte.

Cette plateforme informatique est l'unique porte d'entrée pour le dépôt de demandes de soutien dans le cadre de cette mesure.

Le délai est fixé au 15 janvier 2021.

Pour toute question, veuillez adresser un email à : indemnitefermeture.covid19@vd.ch.